



HAL
open science

Panorama de l'économie sociale au Japon : essai synthétique

Hiroatsu Nohara

► **To cite this version:**

Hiroatsu Nohara. Panorama de l'économie sociale au Japon : essai synthétique. " XVème Colloque de l'ADDES "l'économie sociale sous les feux de globalisation", Association pour le développement des données sur l'économie sociale, Mar 2000, Paris, France. halshs-02929900

HAL Id: halshs-02929900

<https://shs.hal.science/halshs-02929900>

Submitted on 4 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Panorama de l'économie sociale au Japon : essai synthétique

Hiroatsu NOHARA
Aix-Marseille Université, LEST-CNRS
35, avenue Jules Ferry
13626 Aix-en-Provence cedex France
Tel : (33) 04 42 37 85 00
Fax : (33) 04 42 26 79 37
E-mail : hiroatsu.nohara.h@univ-amu.fr

Ce texte a été publié sous la forme de communication dans un colloque « XVème Colloque de l'ADDES », Paris, le 7 Mars 2000 et une partie de ce texte a été également publiée dans le N° 349 de « Economie et Humanisme » (1999)

Introduction

Adulée, décriée ou acceptée avec résignation selon la position doctrinale que l'on défend, la globalisation de l'économie ne cesse d'étendre l'espace marchand et d'élargir ou transformer la société salariale, son corollaire. Les interdépendances des nations développées, "émergentes" ou en voie de reconversion s'amplifient avec la croissance des échanges économiques et des flux de capitaux au niveau planétaire. Porteur d'une rationalité qualifiée "d'universelle", ce mouvement extrêmement puissant pénètre de plus en plus dans les sociétés et prend en étau chaque individu pour dicter ou normer sa conduite. Toutefois, ce mouvement n'est synonyme ni du triomphe du capitalisme, ni de l'extension sans fin du mécanisme de marché, ni de l'homogénéisation des économies nationales ou encore des sociétés salariales.

En effet, la globalisation ne traduit pas nécessairement l'émergence d'un modèle d'économie unique fondée sur le libre échange des biens et services sur le marché considéré comme le seul dispositif évaluateur des activités individuelles. On peut mobiliser deux arguments qui nous permettent de nous opposer à une telle vision universalisante :

Le premier argument s'appuie sur une approche institutionnaliste qui développe une nouvelle conceptualisation de l'entreprise. Certains économistes considèrent le système économique comme un "construit" fondé sur l'encastrement entre le marché, les institutions et les différentes formes d'organisation dont la plus importante est l'entreprise, unité élémentaire de l'activité économique. L'entreprise n'est plus alors, selon ce courant de pensée, seulement une entité qui cherche à maximiser son profit, en combinant mécaniquement les divers éléments productifs en fonction de leurs prix relatifs : une telle vision de l'entreprise, légitimée dans la littérature économique la plus orthodoxe, devient par trop réductrice, eu égard aux réalités complexes.

Au contraire, on est de plus en plus amené à prendre en compte les différents acteurs qui interviennent dans l'entreprise (client/usager, actionnariat, salariat, banque, fournisseur, communauté locale, sous-traitant, Etat etc.) et les jeux économiques et sociaux qu'ils y développent. De ce constat résulte une supposition - théorique mais réaliste - selon laquelle il existerait un continuum dans la forme de contrôle visant à équilibrer d'une part l'efficacité économique et l'équité sociale, d'autre part la subordination unilatérale et la démocratie. Une analyse typologique montre, en effet, la présence de mécanismes organisationnels ou économiques qui sont fortement différenciés selon la configuration des acteurs : l'entreprise familiale (propriété patrimoniale) qui demeure la plus classiquement "capitaliste" ; l'entreprise

publique (propriété étatique) garante des intérêts généraux ; l'entreprise coopérative dont la propriété revient aux salariés qui décident collectivement en fonction du principe "une personne, une voix" ; l'entreprise mutuelle où les usagers sont les sociétaires souverains ; les entreprises à gestion participative avec différentes formes d'actionnariat salarié. Même si toutes les entreprises sont soumises aux mêmes lois du marché - leur survie (ou une simple reproduction) implique de remplir un minimum de conditions économiques -, leurs projets ou objectifs ainsi que leurs comportements peuvent différer selon la forme de contrôle, le système de décision ou les jeux d'acteurs.

L'acception la plus traditionnelle de l'économie sociale tient compte seulement d'une fraction de ces entreprises, en l'occurrence les entreprises coopératives ou mutualistes. Cette partie institutionnalisée de l'économie sociale connaît certes une perte partielle de son identité, en même temps que se développent des entreprises adoptant, à degré variable, la forme d'actionnariat salarié qui pourrait représenter l'une des pistes intéressantes pour renouveler la démocratie industrielle.

En tous cas, une telle diversité des entreprises n'est pas sans rapport avec le débat récent sur la variété nationale du capitalisme (Crouch et Streek 1996). Par-delà la typologie - parfois caricaturale - de capitalisme rhénan, anglo-saxon ou asiatique, il existe des infrastructures sociétales qui fonctionnent réellement pour favoriser l'éclosion de tel ou tel type d'entreprises (Nohara 1999 a) et par là même pour définir différemment, selon les pays, la frontière entre l'économie marchande ou "capitaliste", l'économie publique et l'économie sociale. La globalisation pourrait difficilement entamer ces infrastructures, enracinées dans chaque société, génératrices de la spécificité des économies nationales.

Le deuxième argument renvoie à la persistance voire l'élargissement de l'économie associative¹ qui peut être définie grossièrement comme un secteur distinct à la fois du secteur de l'économie "capitaliste" (production des biens et services pour la valorisation du capital) et celui de l'économie administrée par les pouvoirs publics (prestation des services non-marchands). Cette économie associative se compose des entités qui prennent en charge les services d'utilité sociale ou qui répondent, souvent en complément aux actions publiques, à des demandes non solvables ou ne pouvant répondre au critère minimum de rentabilité. Largement représentée par le "non-profit organizations" du type d'associations ou de fondations, elle fonctionne sur la base du mixage de diverses ressources telles que : don,

¹ Les différents auteurs utilisent, selon leur positionnement propre, des concepts similaires comme le "tiers secteur", le "secteur à but non lucratif", "l'économie solidaire" ou "l'économie alternative" etc.

bénévolat, subventions publiques, recettes propres des activités etc. Cette partie de l'économie basée fondamentalement sur la notion de "solidarité" a été souvent négligée ou occultée au profit de l'économie du marché la plus apparente et commensurable (Polanyi 1972). Cependant, par son caractère souple ou peu institutionnalisé, elle a joué son rôle régulateur dans les périodes historiques de grandes transformations sociales. La globalisation en cours suscite, à bien des égards, des mutations des sociétés qui ouvrent, plus que jamais, un espace social d'action où l'économie associative est sollicitée non seulement pour colmater les dégâts dus à la crise ou à la monétarisation des liens sociaux, mais aussi pour montrer une nouvelle voie pour repenser l'articulation de l'économique et du social. Même si cette forme de l'économie non-marchande, souvent limitée à des expériences locales, ne représentent pas une alternative globale au mécanisme du marché, elle traduit des enjeux importants liés à la conservation et au renforcement de la dimension démocratique de l'économie (Eme et Laville 1994). De même, l'économie associative, basée sur le principe de "solidarité de proximité", engendre une variété de formes d'échange selon la nature de la sociabilité ou les besoins spécifiques de la société dans laquelle elle s'insère. Elle est donc porteuse des valeurs sociétales qui ne sont ni réductibles à une seule forme canonique d'humanisme, ni altérables sans doute - du moins à court ou à moyen terme - par la globalisation. Cette partie de l'économie entre l'Etat et le marché apparaît finalement comme un bon analyseur des sociétés salariales qui, face à la mondialisation et ses conséquences, cherchent à se renouveler. En s'appuyant sur "l'analyse sociétale", méthode analytique en sciences sociales développée par une équipe du LEST (Lanciano, Maurice, Nohara et Silvestre 1993), nous allons voir comment la société japonaise secrète et essaie de moderniser le principe de solidarité dans une configuration, particulière à ce pays, des acteurs et des éléments institutionnels ou culturels.

I - L'économie associative japonaise dans l'optique de la comparaison internationale

L'économie associative est, par définition, polysémique et multiforme : sa signification diffère d'un pays à l'autre ; ses frontières sont mal définies, car souvent déduites par le double rejet de ce qui ne constitue ni des activités à but lucratif ni des activités d'Etat. Particulièrement difficile à quantifier, cette forme d'économie commence néanmoins à faire l'objet d'analyses statistiques qui essaient de rendre compte de son importance et de sa structure dans une optique de comparaison internationale. La première tentative d'estimation (voir le tableau en annexe), menée par une équipe de l'Université de Johns Hopkins en 1994

(Salamon and Anheier), constitue désormais une référence sinon un passage obligé pour aller plus en avant dans ce domaine. Cependant, cette enquête, elle-même reflet de la société américaine, limite son champ d'investigation au "secteur privé volontaire et à but non-lucratif"², c'est à dire aux associations et fondations. Cette restriction du champ a donc pour conséquence de sous-estimer considérablement d'autres composantes de l'économie sociale au sens européen du terme qui inclut les coopératives et les mutuelles. Comme on le verra plus tard, ces deux dernières entités jouent un rôle important au Japon comme en Europe. Malgré ces imperfections, cette étude comparative permet néanmoins de mettre en évidence, au niveau le plus global, quelques traits les plus saillants de l'économie associative au Japon.

D'abord, l'importance quantitative de l'économie associative au Japon semble se situer dans une position intermédiaire entre les pays anglo-saxons - notamment les Etats-Unis - où le secteur à but non-lucratif a une longue tradition et un impact social important et certains pays européens tels l'Italie, la Hongrie ayant une faible activité non-lucrative, du moins sur le plan statistiquement repérable. Ainsi, elle soutient tout à fait la comparaison, en termes d'importance économique, avec les pays européens continentaux comme la France ou l'Allemagne, bien qu'elle crée nettement moins d'emplois au Japon qu'ailleurs.

Par-delà cet aspect quantitatif, le fait le plus intéressant est que les domaines privilégiés par l'économie associative sont très différents d'un pays à l'autre. Cette diversité nationale montre que les frontières entre le marché, les activités étatiques et le secteur à but non-lucratif ne sont pas déterminées, de la même façon, dans les différentes sociétés. Au contraire, elle traduit les traits spécifiques de chacune d'elles, en reflétant son identité culturelle ou sa propre trajectoire historique.

En ce qui concerne le Japon, la notion de "non-profit organization" pose elle-même un certain nombre de questions : jusqu'à la fin de l'année 1998, il n'existait pas de loi du type de la loi française de 1901 sur les associations ; ce manque de définition sur le plan juridique et fiscal rendait extrêmement difficile l'existence des associations "autonomes" ; le statut de "koeki-hojin" (société à intérêt général/public) a néanmoins permis la création d'un "tiers secteur à but non-lucratif" notamment sous forme de fondations exonérées ou allégées d'impôts, mais cette création nécessite l'autorisation de l'Etat ; beaucoup de "koeki-hojin" sont donc très dépendants de l'Etat. L'économie associative japonaise, ainsi caractérisée, se concentrent dans le domaine de l'Education où les écoles, surtout de nombreuses universités

² Les auteurs définissent eux-mêmes ce secteur comme un ensemble de groupements 1) organisés, 2) privés, 3) non destinés à distribuer du profit, 4) auto-administrés et 5) volontaires d'une façon significative.

privées ont le statut de "gakou-hojin" ; le domaine de la Recherche qui concerne les instituts nationaux de R/D ; le domaine de la santé où la moitié des hôpitaux et cliniques sont fondées comme "iryō-hojin". Ces domaines sont, par exemple en France, directement pris en charge par l'Etat, et donc font partie du secteur non-marchand. Ce type de différence apparaît associée largement à la forme différemment conçue de l'Etat - providence entre les deux pays. Par contre, les domaines tels que la culture, les loisirs, le développement local ou les services sociaux qui touchent directement la vie locale des habitants sont très peu investis par les activités de l'économie associative, contrairement aux pays européens. Comme on le verra, ils sont pris en charge par d'autres entités informelles ou peu visibles. De même, les domaines d'actualité tels que la protection de l'environnement, les activités d'aide internationale ou le mouvement civique etc. ne représentent encore qu'un poids symbolique, alors qu'ils sont considérés généralement comme porteurs du renouveau de la citoyenneté. Le nouveau statut de "non-profit organization" promulgué l'an dernier est censé favoriser l'éclosion de ces associations "citoyennes".

Enfin, la structure des financements de ce secteur apparaît là aussi différente d'un pays à l'autre. Dans les pays anglo-saxons, le don constitue une ressource non-négligeable, mais il ne semble pas jouer un rôle considérable dans d'autres pays, en particulier au Japon. Très dépendant des systèmes fiscaux, le don n'a pas en soi de relation privilégiée avec le phénomène associatif, contrairement à une certaine image, tandis que le bénévolat, activité mal quantifiée, apparaît plus intimement lié à l'économie associative. Les deux autres sources de financement sont les subventions publiques et les recettes propres qui proviennent du versement des cotisations ou de la vente de biens et services. Le Japon constitue un cas limite où l'autonomie financière est assurée, en grande partie, par les associations elles-mêmes, contrairement aux pays européens comme la France ou l'Allemagne où les subventions publiques soutiennent fortement le secteur associatif. Ce clivage reflète-t-il le fait que l'économie associative dans un pays se base plus ou moins sur un principe proche de l'économie du marché ou de l'Etat - providence ? Dans tous les cas, il est clair que l'économie sociale ne peut s'analyser en soi, indépendamment des relations multiples qu'elle entretient avec d'autres institutions de la société, ce qui nous incitera à la situer dans un contexte global de "encastrement" social (Granovetter 1985). Autrement dit, il semble nécessaire d'avoir une vision globale de la société, pour appréhender le sens de l'économie associative dans un pays.

II - L'économie sociale dans la société japonaise : états, mouvements, perspectives

Après ce survol rapide de l'économie associative japonaise dans une optique de la comparaison internationale, nous allons examiner l'économie sociale entendue au sens plus européen du terme, c'est-à-dire en ajoutant aux associations à but non-lucratif les coopératives et les mutuelles. Elle sera examinée à partir de ses logiques internes qui impliquent à la fois une certaine cohérence avec son environnement institutionnel et des contradictions avec les mouvements de la société japonaise dans son ensemble. Trois composantes de l'économie sociale, qui s'appuient toutes sur les notions de "solidarité", "entraide" ou de "mutualité" mais fonctionnent de manière différente, seront distinguées et confrontées l'une et l'autre . De ces confrontations sortiront quelques perspectives d'avenir pour l'économie sociale dans ce pays.

1) L'économie sociale instituée

Cette première composante de l'économie sociale rassemble les différentes entités institutionnalisées qui existent au Japon. Elle prend ses racines dans les mouvements de coopérative agricole, forestière ou maritime (pêche) apparus à la fin du siècle dernier. Ces ancêtres de l'économie sociale ont vu, au fil du temps, naître d'autres mouvements coopératifs plus en phase avec la société industrielle montante. La majorité de ces mouvements coopératifs s'est vue remodelée, accordée un statut juridique et donc socialement légitimée dans le cadre de la "démocratisation de la société japonaise" juste après la seconde guerre mondiale. Ils ont acquis ensuite, au cours de la haute croissance économique, leur assise institutionnelle. Certains se sont transformés en institutions fortement ancrées dans le paysage politique et solidement structurées sur le plan financier, à tel point que l'on s'interroge parfois sur leur identité et leur légitimité en tant que composante de l'économie sociale.

Par exemple, le monde agricole (3,6 millions d'exploitants) compte 2200 coopératives agricoles, disséminées à travers tout le Japon, qui emploient 360000 salariés, y compris dans les fédérations départementales et la confédération nationale. Pratiquement aucun agriculteur ne peut se soustraire à l'influence de cette grosse machine qui contrôle toutes les activités agricoles allant de l'achat de matériels ou d'engrais jusqu'à la collecte et la distribution de produits agricoles, en passant par les divers services techniques ou financiers. Dotées également de fonctions financières et de "mutualité agricole", les coopératives agricoles dominant littéralement le monde paysan, exercent une forte influence sur la politique agricole

- protectionniste - et tendent à agir comme un puissant groupe de pression pour défendre leur place et leurs intérêts acquis dans la société.

A l'instar de ces coopératives agricoles, d'autres composantes de l'économie sociale ont évolué vers une très forte institutionnalisation. C'est notamment le cas des secteurs d'assurance et de banque. Les 16 plus importantes entreprises d'assurances-vie sur les 27 que compte ce secteur d'activité ont la forme de sociétés mutuelles et fonctionnent selon le principe de "sociétariat" ; ces mutuelles représentent à peu près 90 % du marché d'assurances-vie et 94 % des actifs totaux du secteur. Les coopératives de crédit ou les caisses locales d'épargne, basées sur la solidarité de proximité et le principe "d'une personne, une voix", jouent un rôle unique - auprès des commerçants, de PME et de leurs salariés - dans le secteur bancaire dominé par les grandes banques. 383 coopératives et 429 caisses locales tissent des réseaux locaux denses et totalisent 8.4 % des dépôts (fin 1993). Si on y inclut les établissements financiers contrôlés par les coopératives agricoles, l'ensemble des coopératives de crédit rassemblent 18 % des dépôts (fin 1993).

Les coopératives de consommation au Japon sont aussi un bon exemple qui montre à la fois une vivacité des mouvements anciens, leur ancrage dans la vie quotidienne des consommateurs et leur institutionnalisation. Elles comptent 1200 coopératives locales ou professionnelles, revendiquent 32 millions d'adhérents et 2840 milliards de yens de chiffre d'affaires (un peu plus de 2 % de commerces de détail en 1991). Selon Kawaguchi (1997), ce mouvement coopératif de consommateurs s'est développé sur des éléments particuliers de la société japonaise : les acteurs les plus actifs sont des "femmes au foyer" (plus de 90 %) qui s'engagent dans ce mouvement souvent sur la base de volontariat ; leur objectif premier n'est pas de baisser le coût de distribution en mettant en contact direct les producteurs et consommateurs, mais de garantir la qualité et la sécurité des aliments ; ce mouvement se bâtit sur un groupe autonome - auquel les femmes dans un même quartier participent - qui autogère leurs diverses activités. Cependant, dans les zones fortement urbanisées, ces coopératives ont leurs propres hypermarchés qui sont en concurrence directe avec les sociétés commerciales, alors qu'elles organisent les réseaux de distribution directe entre les producteurs et consommateurs par la mobilisation du bénévolat ou la solidarité locale.

De même, les syndicats ouvriers japonais ont acquis, à travers leur histoire mouvementée, une solide légitimation en tant que "non-profit organization". Même si leur taux de syndicalisation est tendanciellement à la baisse (23,8 % de 53 millions de salariés), leur rôle régulateur dans la société apparaît irremplaçable ; malgré sa forme - dominante - de

syndicat d'entreprise (un syndicat dans chaque entreprise), le syndicalisme joue un rôle national important dans la détermination annuelle des salaires avec l'offensive salariale du printemps, la fixation du salaire minimum ou encore l'amélioration des réglementations du travail à travers la négociation tripartite. En plus, ils ont directement généré toute une gamme d'activités mutuelles en direction des syndiqués et de leurs familles. La mutualité nationale des travailleurs (zenrosai) offre divers services complémentaires de la protection sociale et est utilisée par 12 millions de salariés, soit 90 % de l'ensemble des syndiqués. Les caisses d'épargne du travail (rodokinko), créées par les syndicats, revendiquent 10 millions de membres et recueillent, auprès des syndiqués principalement, 1,13 % du marché national des dépôts. Contrairement aux banques commerciales, ces caisses peuvent financer les entreprises dont le redressement après faillite est confié aux salariés ou elles peuvent se porter garantes en cas de difficulté des entreprises, pour sauvegarder les passifs sociaux envers les salariés.

Ces diverses composantes fortement instituées de l'économie sociale avaient, à l'origine, leur propre système idéologique et leurs spécificités identitaires. Elles ont parfois été confrontées, à leur début, à l'hostilité du régime politique en place. Cependant, elles se sont toutes insérées dans la société, en prenant en charge chacune pour sa part des fonctions sociales. Cette intégration historiquement réussie a, en contrepartie, engendré la banalisation de leur utilité sociale, la perte de leur identité ou parfois leur sclérose institutionnelle. Ainsi, la majorité d'entre elles traversent actuellement une passe difficile, ont du mal à exprimer leurs spécificités et éprouvent de la difficulté à s'adapter aux nouvelles données : les coopératives de crédit font face à la déréglementation financière et certaines d'entre elles ont déjà connu la faillite dans la tourmente de la crise bancaire ; la globalisation exerce une forte pression, pour que les mutuelles d'assurance se transforment en société anonyme ; les coopératives agricoles sont en passe de perdre leur monopole avec la "libéralisation" des marchés agricoles (marché de riz), ce qui laisse présager un affaiblissement considérable de leur influence dans le monde paysan ; les coopératives de consommation s'engagent dans une concurrence acharnée avec les hypermarchés commerciaux, en cherchant les économies d'échelle et du coup se bureaucratisent. Egalement, elles font face à l'effritement du sens de solidarité (féminine) de tous les jours, à cause de l'augmentation des femmes qui travaillent donc sont absentes la journée ; les mutuelles liées aux syndicats perdent leur efficacité, face aux compagnies d'assurance, du fait de la baisse du nombre des syndiqués.

Il est alors temps qu'entre la dérégulation menée par l'Etat et la pénétration des logiques marchandes, cette famille de l'économie sociale tente de défricher une voie nouvelle

permettant de maintenir une tension dynamique entre exigence de rentabilité et impératif de solidarité. Quelques signes de réinventions organisationnelles apparaissent çà et là : les nouvelles formes de coopératives émergent dans les nouveaux domaines tels que le logement ou la santé qui ont été négligés jusque-là. Par exemple, les coopératives de santé – qui correspondraient en France aux mutuelles – se mettent à s’organiser durant les années 90, rassemblent à présent presque 2 millions d’associés-usagers et gèrent plus de 300 centres médicaux. Egalement, les coopératives de logement, modelées sur le cas allemand, commencent à fonctionner dans certaines grandes villes ; les coopératives de consommation diversifient leurs domaines d’intervention, en élargissant leurs activités dans la prestation des services de proximité à domicile ; bien qu’encore non-reconnu juridiquement, le statut de la coopérative ouvrière fait l’objet de la discussion, dans un contexte économique de l’accroissement des faillites d’entreprise et de la montée du chômage ; les syndicats ouvriers eux-mêmes ont tendance à se transformer en organisme de services offrant une large palette de conseils et prestations (juridiques, formation, placement etc.) aussi bien aux syndiqués qu’aux non-syndiqués. Tous ces nouveaux mouvements montrent que les institutions ne sont pas immuables et qu’elles ont la capacité de s’adapter à la nouvelle donne. Mais, il reste encore beaucoup à faire, tant leurs conditions d’existence changent radicalement.

2) l'économie sociale "communautaire"

La seconde composante de l'économie sociale correspond à des entités associatives, formalisées ou non-formalisées, qui restent ancrées dans les tissus sociaux locaux. Par rapport à la première composante de l'économie sociale, celle-ci se caractérise par une grande autonomie décentralisée, par une proximité avec les besoins quotidiens et par une forme communautaire de sociabilité. Ces entités associatives d'entraide ont leur racine dans la profondeur de l'histoire, mais sont sans cesse réactivées par les besoins nouveaux de "communauté". Elles se sont développées, au Japon, sous forme de survivance du collectif agraire "mura", qui n'a pas eu une grande influence religieuse, contrairement à la tradition chrétienne de la notion de "charité" ou "entraide" en Europe.

Dans le cas japonais, on ne peut pas ne pas évoquer la présence de myriades d'organisations d'entraide, "jichikai" ou plus communément appelé "chonaikai", qui couvrent plus de 90 % des foyers selon une estimation gouvernementale. Au nombre de 293000, chaque "chonaikai" fonctionne sur la base "d'entraide locale du quartier" et organise 150 - 350 foyers du même quartier (NIRA 1997). D'après l'agence de planification économique qui a

évalué la part d'output de l'économie associative sur la base de monétarisation des activités bénévoles (APE 1998), ces associations de quartier produiraient par an une valeur économique de 70 milliards de yens dans le total de 27266 milliards, soit 0,25 % de l'économie associative. Bien que son externalité économique positive ainsi mesurée soit dérisoire, il n'est pas de doute qu'elles contribuent à créer des liens sociaux de qualité dans la vie sociale des japonais.

Ces associations n'ont aucune forme de reconnaissance légale : elles ne reçoivent aucune aide financière ni de l'Etat ni des collectivités locales. Elles fonctionnent seulement avec les cotisations de leurs membres et le bénévolat, surtout le travail bénévole des responsables qui sont généralement élus tous les deux ans. Malgré l'absence de statut, les Pouvoirs Publics les utilisent néanmoins souvent comme relais intermédiaire de communication entre les Administrations et les habitants. Par-delà l'importance de cette fonction régulatrice, la vitalité de ces associations se mesure aussi par le fait que les deux tiers de la collecte annuelle des dons au niveau national proviennent d'elles.

Ces "chonaikai" répondent aux besoins quotidiens des habitants, en offrant une large gamme de services de proximité. Ils organisent la vigie collective contre l'incendie, la protection des enfants, la régulation de circulation, la récupération des ressources recyclables, l'entretien des espaces publics etc. Ils peuvent venir en aide aux personnes ayant des ennuis de santé, de vieillissement, de logement. Ils sont aussi très actifs dans le domaine des loisirs : ils parrainent les fêtes du quartier, les voyages organisés, autres manifestations culturelles ou sportives. Egalement, sur cette structure associative se greffent souvent les clubs de loisir et sportifs pour les enfants (kodomokai) et les cercles des personnes âgés (rojinkai), lieux de rencontre où ils trouvent de quoi satisfaire leurs besoins sociaux et culturels spécifiques.

L'enracinement profond de ces associations dans la vie des quartiers contribue à créer une certaine sociabilité, à maintenir les liens sociaux et à minimiser l'exclusion sociale. Même si une telle fonction traduit l'un des fondements même de la société, les "chonaikai" ne sont pas exemptes de limite face à la mutation sociale.

- Ils ont, en effet, un passé peu glorieux durant la période de la guerre ; ils ont été embrigadés dans une machinerie d'Etat sous le régime militaire, pour mener la propagande idéologique, contrôler la distribution des denrées de première nécessité, favoriser la délation et stigmatiser les opposants politiques par l'institution de la responsabilité collective. Pour ces raisons, les occupants américains ont, après la guerre, interdit et dissout ces associations, considérées comme l'un des piliers du "totalitarisme"; elles sont néanmoins réapparues

aussitôt après leur départ. Comme le montre cet épisode historique, la solidarité de quartier promue par ces associations a indéniablement une dimension "contrôle mutuel" qui comporte toujours le risque de dérives antidémocratiques.

- Le caractère quasi-obligatoire de l'adhésion pose aussi le problème de la liberté de choix individuel. Le principe du bénévolat sur lequel se fondent les "chonaikai" est transformé, en partie, en volontariat travesti, ce qui tend à éloigner des activités associatives les jeunes générations ayant une conception forte de l'individualité. Ce phénomène est particulièrement observable dans les zones d'urbanisation rapide où la mobilité des gens est élevée.

- Les principaux piliers de ces associations sont le plus souvent des personnes issues des familles installées depuis longtemps dans les quartiers. Elles ont tendance à représenter l'ordre local établi, d'autant qu'elles appartiennent fréquemment à la catégorie socio-professionnelle de travailleurs indépendants. Une telle tendance crée un certain immobilisme conservateur ainsi qu'une certaine coupure entre ce groupe d'habitants et les habitants salariés ayant d'autres centres d'intérêt.

- Ces associations constituent certes les terreaux qui nourrissent le sens de bénévolat, d'entraide, de "don contre don". Limitées cependant aux intérêts quotidiens immédiats, elles sont difficilement porteuses de projets plus généraux. Face à la société qui connaît des mutations démographiques (vieillesse accélérée de la population), urbaines (destruction des vieux quartiers, anonymat) et sociales (individualisation, montée de l'insécurité, chômage grimpaient etc.), elles ont du mal à dépasser leur horizon immédiat et tendent à s'arc-bouter sur leur intérêt spécifique.

3) l'économie sociale "citoyenne"

Cette troisième composante traduit la construction des réseaux de solidarité au niveau sociétal. Elle correspond le mieux au concept américain ou européen de "l'économie associative" et fait preuve actuellement d'un grand dynamisme dans l'économie sociale du Japon³. Elle semble composée de différents courants dont l'origine identitaire est assez hétérogène. Cependant, une part non-négligeable d'entre eux sont issus des mouvements contestataires des années 60, 70 tels que les mouvements civique, antipollution, féministe, consommateur etc. Ces courants renouvellent radicalement leurs pratiques dans une approche

³ Selon la même source statistique précitée (APE 1998), l'économie associative "non-profit organization" représenterait 2,9 % de PIB (27266 milliards de yens sur 9267900 milliards) en 1997 et cette famille d'économie sociale "citoyenne" représenterait 0,4 % de l'économie associative.

plus pragmatique et dans une optique plus proche des préoccupations quotidiennes, avancent les contre-propositions constructives et coopèrent avec les différentes institutions, y compris avec les pouvoirs publics. Ce faisant, ils ont le mérite d'emporter la notion de citoyenneté - ayant l'esprit critique - dans les diverses activités de l'économie sociale⁴.

Bien que sa part reste encore relativement modeste, elle attire l'intérêt croissant du grand public japonais et suscite la vocation du volontariat : elle apparaît ainsi comme catalyseur de la nouvelle forme d'économie sociale qui correspondrait à la fois aux nouveaux besoins sociaux et à l'aspiration de plus en plus affirmée des japonais à être "citoyen autonome".

Cette économie sociale "citoyenne" rassemble des entités associatives qui ne sont pas encore fortement institutionnalisées, et par conséquent gardent une relative souplesse à la fois dans leur structure et leur fonctionnement. Ayant un degré variable de reconnaissance légale, ces associations ont pour caractéristique de s'appuyer sur des sources de financement hybrides, en mixant les subsides publics, don, bénévolat, vente de services/biens etc. Ces associations défendent de multiples causes (par exemple, la protection du cadre de vie, l'urbanisation plus humaine, la dépollution, la vigilance alimentaire, la préoccupation écologique, l'aide humanitaire etc.), en même temps qu'elles fournissent des services relationnels de proximité dans les divers domaines. Mais par rapport à l'économie sociale "communautaire", leur forme d'intervention se caractérise par deux phénomènes : d'une façon générale, les acteurs de ce nouveau type d'associations ont une compétence spécifique ou une expertise de haut niveau (médico-social, gestionnaire, informatique ou artistique etc.) qui leur permettent d'obtenir une synergie coopérative intéressante ; ils abordent leurs sujets de préoccupation de façon plus transversale, ce qui est susceptible de faire émerger une forme de solidarité en réseaux qui ne s'enferme pas dans un intérêt étroit, spécifique ou local.

En réalité, le paysage global de ce secteur est plus difficile à saisir, à cause de sa fluidité ; la nouvelle loi sur les "non-profit organizations" aidera à clarifier le contour de ce paysage⁵. Selon l'estimation du ministère de la santé et du bien-être social, il existerait à peu près cinq millions de volontaires par an. Leurs domaines d'intervention vont des activités

⁴ Les intellectuels soutenant ces courants ont néanmoins tendance à tenir le discours "modernisateur", en opposant trop radicalement la société civile à l'Etat ou la société citoyenne à la "communauté" traditionnelle.

⁵ A la fin 1999, on a enregistré à peu près 1400 associations qui sont reconnues par la nouvelle loi. La majorité d'entre elles relèvent de l'économie sociale "citoyenne", telles que les ONG, les associations écologistes ou les associations pour aider les handicapés ou les personnes âgées etc. Ce sont des associations qui avaient auparavant des organisations très structurées. L'absence de dispositifs des allègements fiscaux dans cette loi semble freiner quelque peu la démarche des associations pour obtenir le statut de "non-profit organization".

d'aide au tiers monde ou de protection de l'environnement aux activités culturelles ou de développement local, en passant par la prestation de divers services sociaux. La différence sensible avec les pays européens réside cependant dans le fait que les thèmes de la "fracture sociale" ou de la création d'emplois d'utilité sociale ainsi que de l'insertion des déshérités (chômeurs de longue durée, sans-domicile-fixe, toxicomanes etc.) sont encore peu pris en compte par ces associations. Sans doute, l'absence relative de ces problématiques reflète-t-elle un état de l'économie jusque-là relativement en bonne santé. Toutefois, la crise financière récente ne manquera pas de faire monter, pour la première fois dans l'histoire sociale de l'après-guerre, le taux de chômage (4,6 % et 3,13 millions de chômeurs en février 1999). Ce chômage grimpant comporte alors un vrai risque d'accroître le phénomène de pauvreté de masse. L'appel gouvernemental récent en faveur du développement de l'économie non-lucrative semble relever exactement de ce type de préoccupation sociale⁶. Dans ce cas, ce secteur associatif sera explicitement sollicité pour sa capacité à produire de la solidarité ; du coup, sa vraie valeur humanitaire sera mise à l'épreuve.

Par contre, la fourniture de divers services sociaux de proximité fait l'objet d'une intense activité associative, du fait de la carence relative de l'offre jusque-là prise en charge par les Pouvoirs publics. En effet, 13000 organismes de protection sociale ou de services sociaux, reconnus comme société à intérêt public (shakaifukushi hojin) recevant des subsides publics, œuvrent dans les domaines de services comme la gestion des crèches, la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des handicapées, la protection des enfants etc. Autour de ces structures formalisées et quasi-publiques, il existe des myriades d'associations sans aucun statut qui unissent des salariés à mi-temps et des volontaires, souvent des femmes, fournissant du travail bénévole. Ainsi, ces organismes constituent un espace intermédiaire actif qui se substitue à la fois à la rigidité de l'administration publique et à l'effritement de la famille traditionnelle.

En perspective du vieillissement accéléré de la population japonaise⁷, le gouvernement japonais projette de mettre en œuvre, à partir du mois d'avril 2000, l'assurance dépendance - vieillesse et les services de proximité à domicile solvabilisés par cette assurance. 2 millions des personnes âgées nécessitent d'ores et déjà leur prise en charge totale ou partielle à

⁶ Pour la première fois dans l'histoire sociale du Japon, le gouvernement vient de décider d'accorder, aux associations qui embaucheraient les chômeurs, les mêmes subventions que les entreprises privées recevaient dans la même situation. Le statut de l'association commence à obtenir explicitement la reconnaissance du pouvoir public.

domicile et attendent de bénéficier de services de proximité. Dans ce contexte démographique conjugué avec l'affaiblissement de la notion de famille traditionnelle où les femmes-épouses étaient obligées de prendre soin de leurs propres ou beaux vieux parents à domicile (Nohara 1999 b), cette assurance – dépendance va créer un “ nouveau marché ”, en remplaçant le travail domestique par le travail plus ou moins marchand. D'ailleurs, les entreprises privées de services ainsi que les coopératives de consommateurs ou des myriades d'associations mentionnées ci-dessous s'intéressent de près à cette nouvelle activité. Cet exemple traduit bien l'émergence de nouvel enjeu sociétal auquel le Japon doit répondre. Les modalités de réponses à apporter sont diverses, mais il est impensable que ce marché devient purement marchand. C'est l'un des domaines emblématiques où l'économie sociale “ citoyenne ” devrait relever le défi dans un proche avenir, pour hybrider les économies marchande, non-marchande et le bénévolat.

III - Remarques finales

Comme dans tous les pays, l'économie sociale au Japon est traversée par différentes logiques qui tantôt se complètent, tantôt se contredisent. Certaines d'entre elles semblent communes à tous les pays, alors que d'autres s'avèrent très particulières au Japon. Cependant, la dynamique de cet ensemble, qui se déroule dans une configuration originale des institutions et des entités associatives, donne une forte spécificité au cas japonais. De ce point de vue, notre analyse apparaît tout à fait conforme à celle de Archambault (1997) qui, en distinguant plusieurs modèles nationaux (rhénan, anglo-saxon, scandinave et méditerranéen), illustre la diversité nationale des modalités d'organisation ou des pratiques dans ce secteur sans but lucratif. Dans ce sens, l'analyse sociétale, développée par les chercheurs du LEST, semble conserver sa pertinence analytique aussi dans ce domaine.

Pour revenir au plan pratique, ces trois composantes de l'économie sociale rapidement analysées ici montrent, chacune à sa manière, des faiblesses et des forces face à la grande mutation que la société japonaise est en train de vivre. Compte tenu d'énormes besoins sociaux non-satisfaits ou des nouveaux besoins qui sont en train d'émerger, elles seront appelées à s'étendre et à jouer un rôle plus déterminant dans l'avenir. Elles se doivent de régénérer, chacune en se transformant, leurs capacités de mise en réseau, de coopération et de synergie, pour refonder l'économie sociale sur un nouveau type de solidarité susceptible de

⁷ La population âgée de plus de 65 ans dépassera, selon la prévision démographique, 20 % de la population totale en 2010, en totalisant 24 millions de personnes.

répondre au double défi du retrait de l'Etat - providence et de l'affaiblissement des liens familiaux - et communautaires - traditionnels.

Référence bibliographiques

Agence de Planification Economique (keikicho) (1998), NPO no Keizai kibo (La valeur économique du secteur non-profit organizations au Japon), Tokyo.

Archambault E (1997), Le secteur sans but lucratif dans le monde, Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives N°261, Vol.59.

Crouch C and Streek W (1997), L'avenir du capitalisme diversifié, La Découverte.

Eme B et Laville J-L (Eds) (1994), La cohésion social et emploi, Desclée de Brouwer.

Granovetter M (1985), Economic action and social structure: The problem of embeddedness, in American Journal of Sociology 91 (3).

Kawaguchi K (1997) Hieirisekuta to kyodokumiai (Le secteur du “ not-profit organizations ” et les coopératives), Nihonkeizaihyoronsha.

Lanciano C, Maurice M, Nohara H et Silvestre J-J (1993), L'Analyse sociétale de l'innovation : Genèse et Développement, working paper LEST 93/3.

M.A.U.S.S. Recherches (1998), Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif, N°11, La Découverte.

National Institute For Research Advancement (1998), Tsuguino jidai o ninau nihon no atarashii soshiki to gurupu (Nouveaux groupes et associations porteurs de l'avenir au Japon), a Research Report.

Nohara H (1999 a), Diversity of social models in the era of globalization : essay on a comparative study between Europe, United States and Japan, communication à European Conference of IREC “ Industrial Relations in Europe ”, Foundation of Dublin, 20-22 mai, Aix-en-Provence, 15 pages.

Nohara H (1999 b), L'Analyse sociétale des rapports entre les activités féminine et masculine, comparaison France-Japon, Revue Française de Sociologie XL-3. pp. 531-558.

Nohara H (1999 c), Où va le capitalisme japonais?, Esprit Numéro de Juin. Pp.152-163.

Polanyi K (1972), La grande transformation, Gallimard.

Salamon L.M and Anheier H.K (1996), The Emerging nonprofit sector. A comparative analysis, Manchester University Press, Manchester.

TABLEAU

COMPARAISON INTERNATIONALE : LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE ASSOCIATIVE

	JAPON	US	GRANDE BRETAGNE	Allemagne	France	Italie	HONGRIE	TOTAL
Emploi (en millier, équivalent temps plein)	1440	7120	946	1018	803	417	33	11777
Emploi économie sociale /Emploi total (%)	2.5	6.8	4.0	3.7	4.2	1.8	0.8	3.4
Dépenses d'économie sociale (milliard de dollars)	94.9	340.9	46.6	53.7	39.9	21.6	3.9	601.5
Dépenses/PIBC (%)	3.2	6.3	4.8	3.6	3.3	2.0	1.2	3.5
Dépenses selon le domaine (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Culture/loisir	1.2	3.2	20.6	7.4	17.8	8.6	56.6	16.5
Education/Recherche	39.5	23.1	42.7	12.0	24.8	21.9	4.0	24.0
Santé	27.7	53.4	3.5	34.8	14.5	16.6	0.9	21.6
Services sociaux	13.7	10.1	11.6	23.4	28.9	24.6	25.0	19.6
Ecologie/protection d'environnement	0.2	0.7	2.2	0.3	0.7	0.2	1.5	0.8
Développement local, Emploi, logement social	0.3	3.1	7.9	14.1	6.4	1.7	1.4	5.0
Mouvement citoyen	0.9	0.3	0.7	1.1	2.9	2.2	0.4	1.2
Fondations philanthropiques	0.3	0.4	0.7	0.2	0.0	1.0	0.7	0.5
Activités internationales	0.5	0.1	3.7	1.5	1.1	1.3	0.1	1.2
Syndicats professionnels, ouvriers	11.5	5.2	7.1	5.3	2.9	22.9	9.5	9.2
Autres	4.5	0.9	-	-	-	-	-	-
Composition des Recettes (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
subventions publiques	38.3	29.2	38.8	68.2	59.5	43.1	23.3	43.1
Dons	1.3	18.5	12.1	3.9	7.1	4.2	19.7	9.5
Ressources propres	60.4	52.3	48.2	27.9	33.5	52.7	57.0	47.4

Source : Lester Salamon and Helmut Anheier, "The Emerging Sector. The Nonprofit Sector in Comparative Perspective An Overview", 1994.